

L'écureuil Juillet 2023



**Commune de
MARCILLY LE CHÂTEL**



LE MOT DU MAIRE

Voici quelques nouvelles de la vie communale,

A l'heure où j'écris ces lignes, des citoyens sont venus devant la mairie de Marcilly le Châtel partager un moment pour dire non aux violences et soutenir les élus qui vivent des moments difficiles du fait de leur engagement.

Le monde bouge, parfois nous n'en comprenons pas tous les tenants. Dans notre village, le calme règne et on pourrait croire que cela ne concerne que les autres, les communes lointaines. Or il n'en est rien, c'est par l'attention à l'autre, l'écoute, l'entraide bref la fraternité que nous pouvons vivre libre et ensemble.

L'activité associative de notre commune y contribue. Les bénévoles tissent chaque jour un tissu patchwork de notre vivre ensemble. Les diverses règles d'urbanisme, de sécurité routière et bien d'autres peuvent nous paraître rigides et mal adaptées. Elles sont cependant le garant d'une harmonie dans notre commune et d'un équilibre pour notre territoire.

Les « bonjour », les « merci », les services rendus sont des gestes qui nous rassemblent, d'autres gestes tels les dépôts sauvages, les autocollants sur les lieux publics, le non respect du volume sonore, le papier jeté dans la rue etc... nous éloignent les uns des autres.

Mon rôle de maire n'est pas uniquement de porter des projets, mais aussi de coordonner, faciliter, expliquer et prendre des décisions dans l'intérêt général. C'est ce que nous nous employons à faire avec le conseil municipal. Alors oui j'aimerais que cela aille plus vite, que cela coûte moins cher, mais aussi que sur le territoire nous puissions mieux nous comprendre.

Il me semble que le dialogue y contribue. Aussi merci à ceux qui sont venus ce jour devant la mairie, merci à ceux qui donnent de leur temps dans nos associations, merci à vous qui dans l'ombre à travers des petits gestes rendent notre cadre de vie agréable. Cela me rappelle chaque jour notre devise inscrite sur la mairie : liberté, égalité, fraternité.

Osons les rencontres de nos quartiers, de nos nouveaux habitants et aussi le simple bonjour à nos voisins.

Bonne lecture et bonnes vacances à tous.

Thierry Gouby
Maire de Marcilly le Châtel

Retrouvez page 31 l'intervention faite lors du dernier conseil communautaire de Loire Forez Agglomération concernant la zone de Chambayard.

SOMMAIRE

Les infos du secrétariat de mairie	3	Entente sportive Champdieu Marcilly	20
Travaux à Say	4	Astrée Tennis	21
CCAS	5	La boule des écureuils	22
Spécial sécurité incendie	6	Les Marcilly de France	23
L'école	8	Familles rurales	23
Eau potable	9	Groupe Vocal	26
Rencontre avec les habitants	9	Le club des jeunes de Marcilly	28
Finances communales	10	Les jeux de l'Écureuil	29
Médiathèque	14	Fête de la musique	30
Comité des fêtes	15	Les Vieilles Pierres	30
L'école primaire par les élèves	16	Intervention à Loire Forez Agglomération	31
Le Sou des écoles	19	Dates à retenir	32

LES INFOS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Urbanisme

Depuis février 2022 les demandes d'urbanisme peuvent être dématérialisées. Vous pouvez faire votre demande directement sur internet à l'adresse suivante : <https://loireforez.geosphere.fr/guichet-unique>

Ce guichet unique vous guide dans les démarches en fonction de votre projet. N'hésitez pas à vous connecter !

Transports scolaires 2023 2024

La campagne d'inscriptions se déroulera du 2 mai au 19 juillet 2023.
Réglementation et inscriptions : www.laregionvoustransporte.fr



Un accueil physique de l'antenne régionale des transports située 18 rue Etienne Mimard à St Etienne de 13h30 à 16h30 tous les jours.

Le standard téléphonique des transports scolaires 04 26 73 55 55 du lundi au vendredi de 13h à 17h.

ADRESSAGE



La poste constate une augmentation des anomalies dans la rédaction des adresses. Nous vous rappelons que vous devez transmettre aux différents organismes votre adresse complète avec le numéro qui vous a été attribué. Une adresse incomplète entraîne des retards de courrier et parfois un retour à l'expéditeur.

La boîte aux lettres doit également indiquer les noms et prénoms des résidents.

Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat

Lundi de 14 à 18 h
Mercredi de 8h30 à 11h30
Vendredi de 14h30 à 18h



Pendant l'été

Fermeture :

Le vendredi 4 août
Le lundi 14 août



Plage horaire réduite les lundi 17 juillet, 21 et 28 Août ouverture de 14 à 16h

Vous avez pu constater que les articles sur notre village dans le journal le progrès se faisaient très rares... Alors si vous avez la plume facile devenez le correspondant de la commune. Pour les modalités rapprochez-vous du journal le Progrès.

Balançoire à Say

Comme évoqué dans la précédente édition de janvier, la balançoire a été installée par nos agents sur l'aire de pique-nique de Say.

Venez la tester, les enfants de Say l'ont déjà adopté !!!



Travaux sécurisation traversée de Say RD110

Les travaux de la sécurisation de la traversée de Say sur la RD 110 ont débuté le 25 mai par l'entreprise Eurovia et sous l'assistance du maître d'œuvre du bureau d'étude F2i, quelques ajustements ont lieu par rapport au projet initial, les lignes des réseaux télécom et électrique vont être enfouies suite au renforcement de ligne prévu par le SIEL. Le conseil municipal a voté le 9 juin 2023 une modification budgétaire pour financer une partie de cet enfouissement de lignes. Vers l'arrêt de bus : une deuxième bande de terre sera conservée côté Est, ce qui formera un L pour mieux protéger du vent du nord l'aire aménagée derrière l'abri bus.

AVANT



PENDANT les TRAVAUX



Le fauchage raisonné.

Le fauchage raisonné est une technique durable pour concilier biodiversité et sécurité routière.

Fin mai débute la campagne de fauchage, c'est la première passe de l'année dite de sécurité. Elle consiste principalement à dégager les accotements sur un mètre de large. Auparavant coupée à 2 cm du sol, l'herbe est maintenant coupée à 10 cm : une hauteur qui garantit une bonne visibilité tout en préservant la vie des espèces animales et végétales. La deuxième passe aura lieu à partir de septembre et les fossés seront débroussaillés et les haies taillées.

Le fauchage raisonné permet de maintenir la diversité des fleurs et plantes et de protéger les petits mammifères, oiseaux et insectes. D'autre part le fauchage raisonné permet une économie de 15% sur les carburants et une réduction de 20% de l'usure de l'outillage.

Pour rappel le taillage des haies est interdit du 15 mars au 31 juillet (arrêté du 24 avril 2015).

La coursière du cimetière.

Suite à l'arborisation et à la création d'une place PMR près du portail du cimetière, un passage aménagé rejoindra le parking du cimetière à la rue de l'église. Quelques plantations d'arbustes ont été faites au printemps, la prairie sera conservée en l'état et conduite en fauchage raisonné. Un chemin, terminé par un escalier, rejoindra la rue de l'église. Une grande partie de ces travaux auront lieu à l'automne. Vous pouvez déjà passer par cette coursière.

Coursière du cimetière



NOUVEAU MARCILLOISE MARCILLOIS

Cette année le conseil municipal a organisé pour la première fois une rencontre des nouveaux habitants de Marcilly-le-Châtel (2022,2023). Ce rassemblement a eu lieu en présence des élus le 1 juillet à la salle des fêtes, le Parc Amasis étant un peu humide ! Pour ceux et celles qui n'ont pu venir ce jour nous vous invitons à vous faire connaître pour la deuxième édition. L'objectif de cette rencontre est de faire découvrir notre village : son histoire, sa vie associative et culturelle et de pouvoir échanger sur tous les sujets.



Pique nique partagé à la salle des fêtes

CCAS

Canicule : Pour les personnes fragiles

PROTÉGEZ VOUS DES FORTES CHALEURS

Restez au frais

Buvez de l'eau

En cas de malaise appeler le 15



Si vous voulez que la commune vous appelle pour la canicule pensez à vous signaler auprès de la mairie 04 77 97 40 80

Prochain goûter spectacle le samedi 30 septembre 15 h. La troupe Armacoeur interprètera « Nous étions debout et nous ne savions pas » durée de la pièce 1h10.

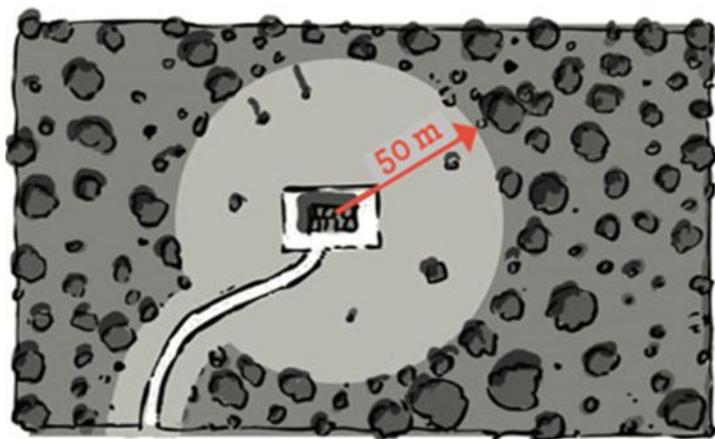
Sécurité incendie

L'année 2022 a été marquée par d'importants incendies de forêts. L'évolution du climat et l'impact sur l'état de la végétation nécessitent de renforcer notre attention pour éviter tout départ de feu. L'article ci-dessous reprend les obligations et conseils d'entretien des parcelles à proximité et en forêt.

- **Agir sur le combustible, une priorité !**

Le débroussaillage, l'élagage et la coupe de certains arbres permettent de réduire la masse végétale combustible aux abords de votre maison et de rompre les continuités verticales et horizontales dans la végétation, qui permettent au feu de s'étendre.

Si la propriété est conforme à la réglementation, les végétaux conservés seront dans la majorité des cas épargnés par le feu. La continuité entre les strates des herbes, des arbustes et des arbres est en effet responsable de la propagation des incendies. Par ailleurs, les herbes et les arbustes en stress hydrique sont très inflammables.



Toute propriété située à 200m d'une zone boisée, de landes, de forêt doit être débroussaillée sur une profondeur minimum de 50 mètres autour des constructions et sur 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès.

Le Forez n'est pour l'instant pas concerné par un Plan Protection des Risques Incendie de Forêt, ce dernier est en cours d'élaboration.

En aucun cas, cela signifie la suppression de toute végétation de votre propriété. C'est même l'occasion de réfléchir à un jardin différent et protecteur.

- **Pourquoi débroussailler ?**

Votre propriété en forêt est un point sensible, dès qu'elle est à proximité d'une zone boisée elle peut :
subir un incendie déclaré à plusieurs kilomètres de chez vous
communiquer l'incendie en favorisant son extension à d'autres secteurs habités ou non
être à l'origine d'un départ de feu, lié à vos activités de loisirs ou familiales.

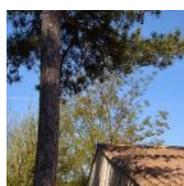
L'ensemble des actions préconisées permet :

- de réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations,
- d'empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments,
- de rendre les habitations moins sensibles au feu,
- de contrarier, limiter, réduire, voire stopper l'avancée du feu et son impact,
- de vous protéger en l'absence de secours ou avant leur arrivée,
- d'offrir aux sapeurs-pompiers des conditions optimales de sécurité dans leurs interventions et leurs manœuvres défensives,
- de faciliter les opérations de lutte sur le front de l'incendie en forêt.

A lire également [Dossier sur l'autoprotection de votre habitation](#) sur le site SDIS 42.

- **Débroussaillage, les 7 traitements indispensables**

Sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu passe sans grand dommage et l'intervention des sapeurs-pompiers peut être alors concentrée sur d'autres secteurs stratégiques **pour la lutte active contre l'incendie**.



Supprimer tous les arbres et les branches à moins de 3 mètres de l'aplomb des murs de façade des maisons, c'est mettre votre habitation à bonne distance de la végétation. Les haies doivent subir le même traitement.



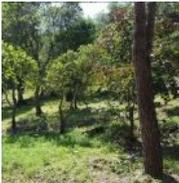
Éliminer les arbres morts ou dépérissants. Un peuplement trop dense avec des arbres trop proches les uns des autres est souvent synonyme de mortalité importante et d'un état sanitaire médiocre.



Élaguer les arbres. Supprimer toutes les branches basses (souvent mortes) situées à moins de 3 mètres du sol (2 mètres dans certains départements).



Laisser au moins 3 mètres entre chaque houppier des arbres dans la zone des 50 mètres, c'est limiter les dangers d'un feu de cime très puissant et toujours très destructeur (2 mètres dans certains départements).



Supprimer tous les arbustes sous les arbres à conserver est vivement conseillé. D'une manière générale, arbres et arbustes ne doivent pas occuper plus d'un tiers de la surface à débroussailler.

Ôter la litière sèche (surtout dans les pinèdes) dans un rayon de 10 m autour de la maison.



Supprimer les plantes décoratives très inflammables qui courent sur les façades ou les talus proches de la maison. Vous devez être particulièrement vigilant sur les végétaux placés près des ouvertures ou des éléments de charpente apparente.

Réglementation, obligations et arrêtés

L'obligation de débroussaillage s'applique dans les départements exposés aux risques d'incendie de forêt. Cette réglementation concerne les secteurs de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations et reboisements et la bande des 200 mètres autour des zones exposées.

Ces travaux sont à la charge du propriétaire des biens concernés (au locataire si le bail le prévoit expressément). Le maire en assure le contrôle.

Le maintien en l'état des parties débroussaillées est lui aussi obligatoire. Pour cela, des travaux d'entretien sont nécessaires tous les deux ans en fonction de la vitalité de repousse de la végétation.

L'arrêté préfectoral spécifique à la Loire est en cours d'élaboration.

Responsabilités et sanctions

Le maire de votre commune assure le contrôle du débroussaillage. Après constat de non-exécution, il adresse au propriétaire une injonction pour réaliser les travaux dans un délai fixé. Passé ce délai, il dresse un procès-verbal de 135 euros et met en demeure le propriétaire de réaliser les travaux.

Si cette dernière reste sans effet, le maire peut faire réaliser les travaux d'office aux frais du propriétaire.

Les agents assermentés de l'État, et depuis peu de la police municipale, peuvent également verbaliser les propriétaires lors de leurs constats de non-débroussaillage. Ils peuvent imposer une astreinte de 30 euros par jour et par hectare.

Mise en cause

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

Travaux

Des Travaux devront avoir lieu dans le bâtiment nord de l'école d'ici le courant de l'année :

Remplacement d'une porte de la classe des CP qui est actuellement en bois et qui est une vraie passoire thermique. La nouvelle porte devrait sans aucun doute apporter plus de confort à cette classe.

Une réflexion globale est aussi menée sur ce bâtiment, le plus ancien de l'école, qui a peu évolué sur ces dernières années. Courant d'année une VMC devrait être installée afin de réguler le flux d'air dans le bureau de la direction, les salles de classe ainsi que la salle de motricité.

Cantine

Après discussion et débat de l'ensemble des participants de la commission cantine représentée par les élus, des membres du sous des écoles, des parents délégués d'élèves, la direction de l'école et le personnel de cantine, il a été décidé de proposer au conseil municipal pour validation les tarifs suivants. Ceux-ci ont été validés en conseil municipal et seront applicables dès la rentrée du mois de septembre 2023 .



Nouveaux tarifs à la cantine

Repas enfant	3,50 €
Repas adulte	4,90 €
Repas enfant tarif réduit	1,75 €
Repas « dernière minute »	9 €

Evolution du prix de la garderie:

Nouveaux tarifs de la garderie

Garderie la ½ heure	1,10 €
---------------------	--------

Matériel de cantine :

- Une nouvelle sauteuse plus fonctionnelle devrait arriver en cuisine
- Un robot pâtissier a été acheté cette année

Labellisation E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) :

La commune, toujours engagée dans une démarche de développement durable, a pu fournir à l'école, des jardinières permettant ainsi aux enfants de se familiariser avec certaines cultures, un bac à compost ainsi qu'une cuve de récupération des eaux pluviales.

Ces différentes actions, en collaboration avec les enseignants, ont permis à notre école d'obtenir ce label développé par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Eau potable : coordonnées des services

La compétence eau potable est exercée par Loire Forez Agglomération qui sous-traite une partie de l'activité à l'entreprise SAUR.

→ Vous avez repéré une anomalie : fuite d'eau, divers problèmes de qualité de l'eau, problème de pression ?

Merci de contacter directement le service eau potable de Loire Forez

En heures ouvrées le service eau potable au [04 26 54 70 90](tel:0426547090)

En dehors des heures d'ouverture au public ou en cas d'urgence, le numéro d'astreinte du délégataire SAUR [04 69 66 35 09](tel:0469663509)

→ Pour toutes questions relatives à l'eau potable (qualité de l'eau, éléments de facturation...), les agents de Loire Forez agglomération vous accueillent :

Au **service eau potable** : 12 rue de Laplatte (zone des Granges) à **Montbrison**

Horaires d'ouverture au public : lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; jeudi de 8h30 à 12h00 ; vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Dans l'antenne Loire Forez au 17 rue de Roanne à **Boën-sur-Lignon**

Horaires d'ouverture au public : lundi au vendredi de 9h à 12h.

Par mail à eaupotable@loireforez.fr

OU le service du délégataire SAUR :

Le délégataire/Prestataire du service des eaux (SAUR) vous accueille : 165 Rue de la Sauveté ZA Les Bergères à MONTROND LES BAINS du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

ZA des Grandes Terres – 42260 ST GERMAIN LAVAL du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Téléphone : [04 69 66 35 00](tel:0469663500) – site internet : <https://www.saurclient.fr/>

En haut à gauche de vos factures, vous trouverez votre référence client qui vous sera utile lors de vos appels au service client.

→ Si la fuite se situe après le compteur (dans votre propriété), faites appel à un plombier car l'intervention n'est pas du ressort de la collectivité, ni de son prestataire.

En cas de non-réponse des services, vous pouvez bien sûr vous renseigner auprès de votre mairie à marcillym@wanadoo.fr et [04 77 97 40 80](tel:0477974080).

RENCONTRE AVEC LES HABITANTS QUARTIER DE LA PLAINE

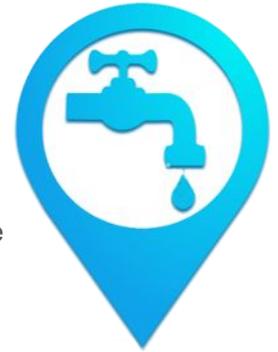
Samedi 24 mars 2023, une dizaine d'habitants des quartiers de la partie plaine de Marcilly le Châtel se réunissent avec les conseillers municipaux dans une salle des Vieilles Pierres. Nous remercions la famille Grenier d'avoir permis cette rencontre de quartier.

Après une introduction de M. Le Maire sur la vie communale, la situation dans Loire Forez et les projets travaillés en particulier l'évolution du PLU en PLUI, la parole est donnée aux habitants.

Les principaux sujets abordés sont l'installation d'une boulangerie ou d'une épicerie, la rénovation ou la construction d'une salle des fêtes, l'entretien des chemins ruraux et des fossés.

La boulangerie manque sur le village. Plusieurs entrepreneurs ont pris contact avec la mairie, des projets sont en cours d'étude sur le bâtiment MASSON acheté par la commune en 2021. Actuellement aucun projet n'a abouti mais les élus restent à l'écoute sur tous les projets d'installation.

La salle des fêtes actuelle nécessite des travaux importants : isolation, réfection du chauffage et rafraîchissement de la salle. Plus globalement, l'emplacement de la salle des fêtes en centre bourg entraîne des nuisances pour le voisinage et le parking est régulièrement insuffisant. M. Le Maire explique que l'un des projets de construction dans



la zone artisanale a été stoppé par la communauté d'Agglomération qui s'oppose à la construction d'une salle des fêtes dans la zone. Un autre projet est étudié près de la zone de loisirs, ce qui nécessite une acquisition de terrain dont le propriétaire n'est pas prêt à vendre. La présence de la salle des fêtes proche des fermes pose question et mérite une réflexion sur les évolutions de l'urbanisation de façon générale.

Dans l'immédiat, au vu de la vétusté du système de chauffage, la première étape est de remplacer la chaudière fioul qui alimente la salle des fêtes, la mairie et les appartement par une chaudière à granulés bois dont la capacité sera dimensionnée pour s'adapter à l'évolution du bâtiment. Plusieurs autres solutions sont proposées comme construire la salle des fêtes proche du château Sainte Anne ou de mutualiser avec les communes environnantes.

Les chemins ruraux sont également un sujet, notamment celui qui longe la Goutte Brenot. Le devis de re-profilage du chemin est validé, la commune est en attente de la date d'intervention.

Suite à des différents sur certains chemins ruraux, un bornage est demandé par la commune pour bien identifier les limites de chemin et que ces derniers restent accessibles pour tous les usagers. L'idée de créer des chemins de randonnées comme le Y1 est également soumise pour proposer des itinéraires dans la plaine.

L'arrêt de bus aux Tuileries est également évoqué. Son accès est possible par le passage sous la RD8. Ce dernier est très boueux lors des épisodes pluvieux. Un échange avec la commune de Marcoux sera fait pour améliorer la situation.

La rencontre se termine par un verre de l'amitié où chacun poursuit les échanges. Merci à tous les participants pour ce temps convivial riches où tous les points de vue sont écoutés.

La prochaine réunion de quartier aura lieu sur Puy Granet le samedi 7 octobre 2023.

Finances Communales

Le Conseil Municipal réuni le 03/03/2023 a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion présentés par Odile Molle Adjointe aux finances. Ces résultats font suite au travail de la commission, ils ont été validés par le Trésor Public.

Compte tenu de la situation actuelle liée à l'inflation, les finances de la commune se sont malgré tout maintenues, les dépenses ont été maîtrisées.

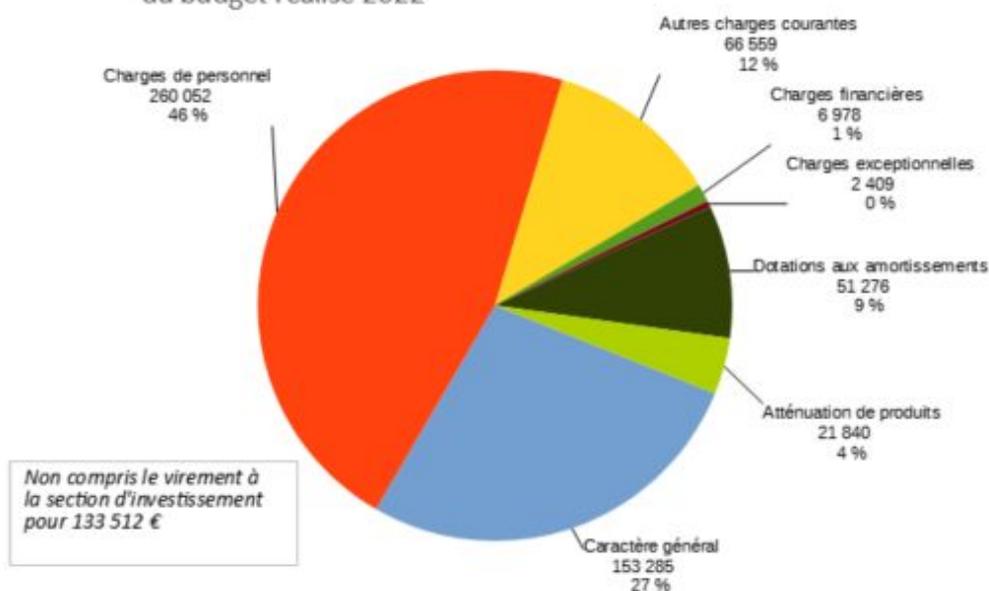
. BUDGET GÉNÉRAL 2022

Sur 2022, le compte administratif fait apparaître un résultat d'exercice cumulé positif de 263 215,67€. Une somme que les élus choisissent d'affecter en réserve d'investissement pour 150 000€ et en report sur le budget de fonctionnement pour 113 215,67 €.



SECTION FONCTIONNEMENT :

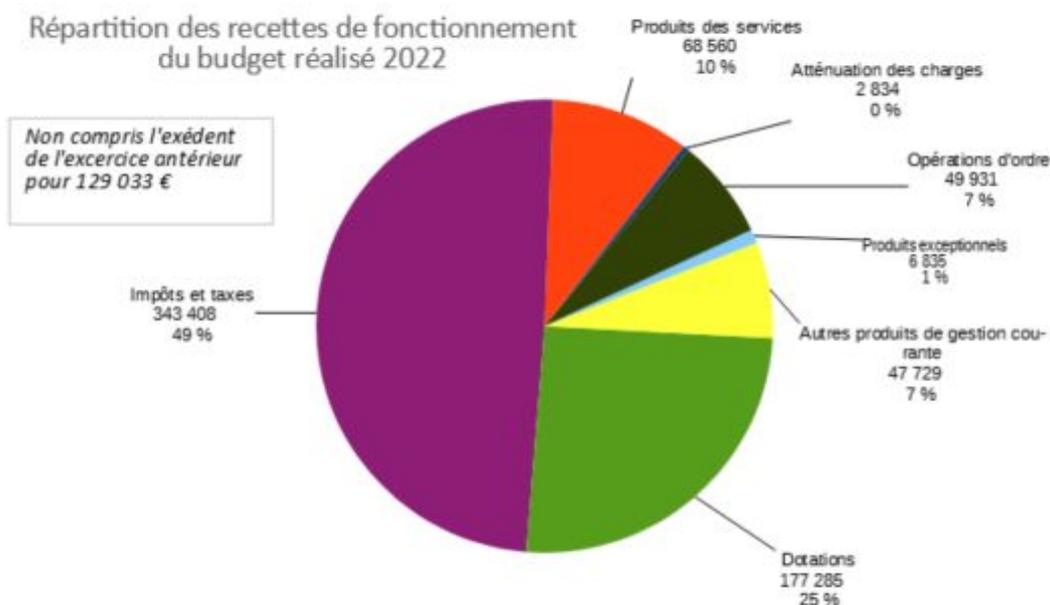
Répartition des dépenses de fonctionnement du budget réalisé 2022



Les dépenses s'élèvent à 695 911€. Une somme de 133 512€ a fait l'objet d'un virement à la section investissement d'où, un total charges sur l'exercice de **562 399€**. Cela représente une augmentation de 36 105€ soit 6,86% par rapport à 2021. L'année a été marquée par des facteurs liés à la crise énergétique. Ce sont les charges à caractère général qui ont le plus augmenté soit 16% : énergie, fournitures, repas cantine, entretien... Les charges du personnel ont elles aussi progressé de 4,14% et ce, en raison de la revalorisation du point d'indice sur les salaires et des heures complémentaires attribuées à un agent.

Les recettes s'affichent à hauteur de 825 615€, moins l'excédent d'exercice antérieur de 129 033€ on obtient un total de **696 582€**. Les produits augmentent de 26 657€ soit 3,97% sur 1 an. C'est donc un résultat positif de fonctionnement de **134 182€** qui est à noter. Le plus gros poste des recettes est alimenté par la taxe foncière et celle liée aux ventes immobilières +5,86%. Les produits de services : cantine, garderie... ainsi que les dotations de l'Etat restent stables.

Répartition des recettes de fonctionnement du budget réalisé 2022



Section de fonctionnement

Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023	Recettes	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023
Caractère général	135 997	132 133	153 285	188 166	Exédent exercice antérieur	206 873	200 000	129 033	113 215
Charges de personnel	231 019	249 702	260 052	279 150	Atténuation des charges	5 940	3 905	2 834	2 000
Autres charges courantes	56 321	65 905	66 559	69 393	Produits des services	45 653	67 325	68 560	68 250
Charges financières	7 383	6 874	6 978	6 694	Impôts et taxes	313 029	324 377	343 408	330 000
Charges exceptionnelles reverst LFA		64 598	2 409		Dotations	183 208	179 158	177 285	176 102
Dépenses imprévues			-	30 000	Autres produits de gestion courante	38 956	42 708	47 729	44 300
Dotations aux amortissements	53 931	49 401	51 276	81 627	Opérations d'ordre	51 849	49 401	49 931	48 085
Atténuation de produits	21 891	22 279	21 840	21 850					
Attribution compensation					Produits exceptionnels	26 332	3 051	6 835	
Total dépenses réelles	506 542	590 892	562 399	676 880	Total recettes réelles	664 967	669 925	696 582	668 737
Virement à section investissement	186 481	173 415	133 512	105 072					
Total dépenses	693 023	764 307	695 911	781 952	Total recettes	871 840	869 925	825 615	781 952
Ecritures cession assainissement		1 454 078					1 454 078		
Total avec assainissement		2 044 970					2 124 003		

. SECTION INVESTISSEMENT :

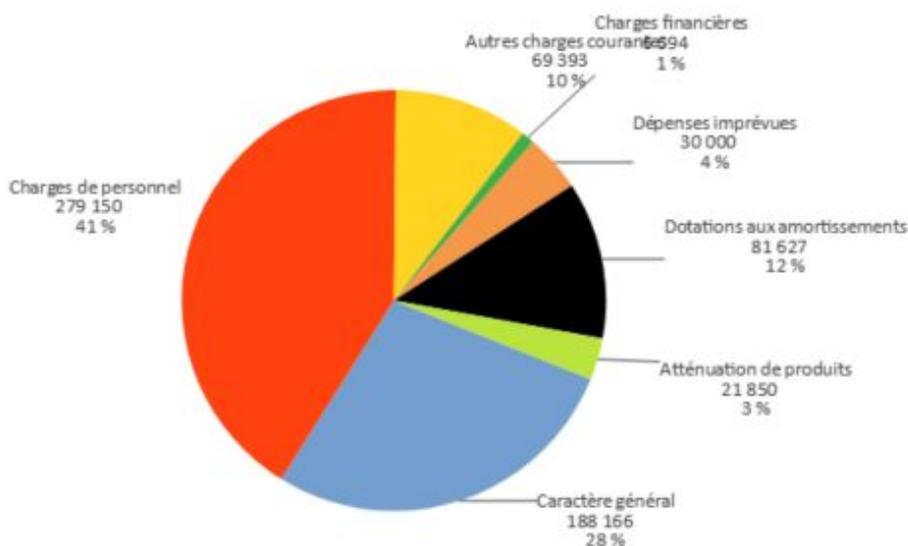
Concernant cette section, les dépenses 2022 (sans le solde antérieur reporté) s'élèvent à **301 666€**, les recettes à **469 618€** (moins le virement de la section de fonctionnement). Ce qui donne un résultat d'investissement d'exercice de **+ 167 952€**.

On note pour 143 617€ de travaux d'aménagement et rénovation : éclairage terrain de foot, complément d'aménagement parc Amasis, entretien chemins ruraux, citerne et poteaux incendie, entretien des bâtiments : changement de menuiserie au Relais du Châtel..., achat de mobiliers ainsi qu'un 2^{ème} défibrillateur. A noter qu'une somme de 14137€ a été attribuée pour la réfection voirie à Rézinet, 36 017€ concerne le remboursement de prêts, 9589€ sont liés à des frais d'étude et 48 084€ sont des attributions de compensation avec Loire Forez.

Les recettes proviennent des taxes d'aménagement sur les constructions pour 44 445€, les subventions diverses pour 62 856€ (département, région, SIEL), des remboursements de TVA sur travaux pour 10 746€, des opérations d'ordre avec LFA pour 51 276€. Enfin un emprunt de 150 000€ a été réalisé pour l'achat de l'ancien garage.

. BUDGET 2023

Répartition des dépenses de fonctionnement budget 2023



Le budget communal a dû se composer avec la hausse des coûts liés aux crises cumulées. La prudence reste de rigueur !!

L'objectif est de conserver une gestion financière saine et cohérente afin de dégager de l'autofinancement pour les futurs projets.

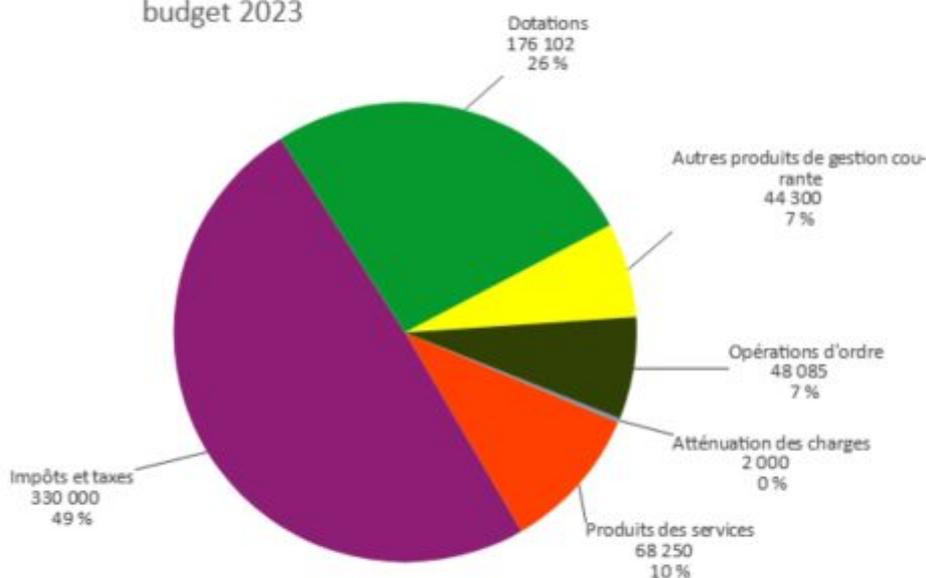
Coté fonctionnement le budget 2023 est présenté avec un total de recettes comme de dépenses pour 781 952€. Les dépenses à caractère général présentent une augmentation de 22,75% en raison de la hausse du coût des énergies et des matières premières. Une évolution de 7,34% est proposée pour les dépenses de personnel. Coté recettes, taxes, dotations et produits de services devraient se maintenir.

Concernant les investissements, malgré la conjoncture compliquée, face à des prévisions de croissance plutôt faible et l'explosion de certaines charges nous restons prudents et en même temps poursuivons les investissements. Les recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de 631 507€. Les dépenses programmées vont concerner divers travaux : voirie, aménagement des bâtiments notamment des travaux de ventilation et d'isolation, réserve foncière, bâche incendie, changement chaudière mairie et salle des fêtes... Enfin nos priorités restent l'installation d'une boulangerie ainsi que le devenir de la salle des fêtes.

Section investissement

Dépenses	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023	Recettes	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2022
Solde antérieur d'investissement reporté	267 538		3 026		Solde report exécution		144 444		164 925
Attribution compensation Loire Forez	49 401	49 401	48 084		Excédent de fonctionnement	230 216	165 298	150 000	150 000
Emprunts et dettes assimilées	31 852	25 000	36 017	40 748	Virt de la section de fonctionnement	186 481	173 415	133 512	105 072
Immobilisations incorporelles			54 595	77 289	Subventions investissement reçues	254 212	28 997	62 856	77 029
Immobilisations corporelles	57 548	228 643	89 022	462 935	Taxes aménagement	15 376	23 367	44 445	40 000
Travaux	133 453	19 791	-	2 450	Dépôts et cautions	665	643	295	1 257
Cautions		375	290		TC TVA	181 685	30 759	10 746	11 597
Frais étude		25 131	9 589		Emprunt			150 000	-
Transfert asst LFA		44 635			Opérations d'ordre	53 931	49 401	51 276	81 627
Fonds concours LFA			14 137		Produits des cessions asst LFA				
Opérations d'ordre	51 849	52 956	49 931	48 085					
Total	591 641	445 932	304 691	631 507	Total	922 566	616 324	603 130	631 507

Répartition des recettes de fonctionnement budget 2023



. SITUATION DE LA DETTE

Deux prêts sont en cours, l'un correspond à l'emprunt réalisé en 2018, pour les travaux de l'école. Il est prévu sur une durée de 20 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 1,56%. Le second prêt d'un montant de 150 000€ concerne l'achat de l'ancien garage, il a été réalisé en 2021 sur une durée de 15 ans à un taux fixe de 0,45%. La situation de la dette représente 375 € par habitant.

.Taux communaux

Lors du Conseil du 07/04/2023, il a été décidé à l'unanimité de n'appliquer aucune hausse des taux d'imposition. Pour la commune, les taux restent donc inchangés : 39,49% sur le foncier non bâti, 25,40% sur le foncier bâti et 5,69% sur la taxe d'habitation des résidences secondaires. Pour mémoire, la Taxe d'Habitation est supprimée depuis 3 ans sur les résidences principales. L'État s'est engagé à compenser entièrement cette recette.

Malgré cela, il y aura bien une augmentation sur les fiches d'imposition, elle est due au fait que l'État a augmenté la base d'imposition. Celle-ci est calculée sur la valeur locative nationale qui augmente de 7,1% en raison de l'inflation.

MEDIATHEQUE

PROFITEZ-EN ! C'EST GRATUIT !

Si vous n'avez pas encore votre carte de bibliothèque, demandez-la, elle est gratuite et vous permet d'accéder au fonds documentaire du réseau Copernic constitué de 58 bibliothèques. Si vous souhaitez un livre disponible dans la bibliothèque d'un village ou d'une ville aux alentours, c'est possible, en ligne ou à la bibliothèque de Marcilly !



Besoin d'une pause ?

La parenthèse estivale est idéale pour ça !
Et nous sommes là pour vous aider à vous détendre autour de belles lectures... Romans ou documentaires, il y en a pour tous les goûts !

Nous vous invitons à venir découvrir les nouveautés que nous venons de recevoir pour les adultes. Et notre fonds est toujours alimenté par la Direction Départementale du Livre et du Multimédia, en plus de nos propres achats.

Venez ! Et trouvez votre bonheur !

Nous vous accueillons tout l'été → **Les mercredis de 14h30 à 17 heures.**

Vous pouvez emprunter jusqu'à 15 livres pendant 6 semaines !

Début septembre, nous reprendrons les horaires habituels :

Mercredi de 14h30 à 17h
Vendredi de 16h30 à 18h
Samedi de 10h à 11h30



Les prêts reprendront avec le retour des livres après 3 semaines renouvelables.

TEMPS DE PARTAGE AVEC LES ENFANTS DE LA CRÈCHE



Le 5 mai, nous avons eu le plaisir d'accueillir pour la première fois un groupe d'enfants de la crèche. Agés de 2 à 3 ans, ils ont pu découvrir la bibliothèque et la diversité des livres conçus pour eux. Avec leurs accompagnateurs, nous leur avons offert des moments de lecture de petites histoires. Petits et grands ont été heureux de partager ce moment très agréable.

CONTACTS

Permanences à la bibliothèque

Maison AMASIS – 219 Rue du pavé
42130 MARCILLY-LE-CHÂTEL

Tél. : 04 82 77 48 20

Mail :
biblio.marcilly@gmail.com

Sites Internet

www.mediatheques.loireforez.fr
www.loire-mediatheque.fr

COMITES DES FÊTES

La prochaine animation du comité des fêtes sera la fête patronale, qui aura lieu les **21 22 23 juillet**.

L'animation faite par les jeunes l'année dernière avec le défilé de chars a donné des idées à plusieurs hameaux pour réaliser un char. Cette année le défilé sera composé d'au moins 5 chars avec un thème libre.

Il sera animé par la banda « LA BAND a BONNE Ô ».

Le Programme de la fête sera le suivant :

• Vendredi 21 juillet

Distribution des brioches par les classards
A partir de 18H00 : concours de pétanque (au stade)

• Samedi 22 juillet

Sur la journée :

Distribution des brioches dans toute la commune par les classards

Le soir à partir de 22H00:

Feu d'artifice (offert par la mairie)

Suivi du bal des jeunes (gratuit) mis en musique par *HELIOS*

• Dimanche 23 juillet

Le matin :

A partir de 11H00 :

Présentation des différentes équipes pour le défilé de l'après midi

A partir de 11H30 :

Vin d'honneur offert par la mairie

L'après-midi :

A partir de 15H30 :

Défilé de chars de différents hameaux



Accompagné de la Banda « LA BAND a BONNE Ô »

A partir de 17H30 :

Bal musette avec l'orchestre « Guy PRAT »

Vers 20H00 :

Repas Poulet Basquaise ou Fourmiflette

Vers 21 H00 :

Le bal des familles (gratuit)

Avec l'Orchestre « Gérard PRAT »

COMITE DES FETES



L'École primaire Jean Cote

QUOI DE NEUF DU CÔTE DE L'ÉCOLE JEAN CÔTE...

Encore une année riche en projets pour nos petits écoliers Marcillois !

Dans ce second numéro de l'Écureuil, nous avons choisi de donner la parole à nos jeunes journalistes de cycle 1 et 2 afin qu'ils vous présentent les actions menées dans leur classe durant cette année scolaire.

A noter, notre école a été labellisée École En Démarche de Développement Durable niveau 3 expert (Sur le millésime 2023 dans la Loire, 2 écoles sur 42 ont obtenu le niveau 3 d'expertise). Ce projet fédérateur a permis de sensibiliser et responsabiliser les élèves autour de thématiques liées à la biodiversité et au développement durable. Félicitations à tous les élèves pour leur implication !

L'ensemble de l'équipe éducative vous souhaite une bonne lecture et d'excellentes vacances d'été.

CLASSE DE CE1 CE2 :

Nous avons travaillé sur le thème du petit déjeuner équilibré avec deux lycéennes, Léontine et Jade. On a appris ce qu'est une pyramide alimentaire afin de bien équilibrer notre petit déjeuner et rester en pleine forme toute la journée !

Tous les élèves de la classe ont réussi leur permis piéton, nous savons désormais nous déplacer à pied en sécurité.

Quatre étudiantes en deuxième année d'école d'infirmière sont restées trois semaines en stage dans notre classe, on a parlé du fonctionnement de notre corps, des changements à l'adolescence, du respect de soi et des autres et aussi de l'égalité entre les filles et les garçons. Nous étions tristes lorsque Acélia, Aleïna, Héloïse et Maëva sont retournées à l'IFSI.

Tout au long de l'année nous avons travaillé sur le thème des déchets, le tri sélectif, le recyclage, les matières renouvelables ou non, comment réduire nos déchets, consommer de manière écoresponsable... Ce projet s'est terminé par la visite du centre de stockage de nos ordures ménagères à Roche-la-Molière.



Les élèves de la classe de CE1-CE2

Nous sommes allés à Andrézieux voir le spectacle « Lumière, so jazz » puis nous avons visité le théâtre du Parc. Nous avons voté pour notre livre préféré (parmi 6 sélectionnés) « Le voyage d'Od » qui a remporté le Prix des Incorruptibles. Nous avons aussi visionné plusieurs films de Michel Ocelot et participé à la fête du court-métrage.



Saurez-vous nous reconnaître avec nos masques de Carnaval ?

Le printemps des maternelles

Dictée à l'adulte des grandes sections

Nous avons fait un module « vélo ». Il y avait deux parcours :

Un parcours pour nous apprendre à bien maîtriser notre vélo avec des slaloms, des « ponts » et un ruban en hauteur à toucher et un autre pour découvrir et reconnaître les panneaux de signalisation.

Nous avons également jardiné. En classe, nous avons planté des graines dans des godets. Nous avons attendu qu'elles poussent puis nous les avons replantées, à l'aide de transplantoirs, dans les jardinières de notre petit jardin. Nous arrosons grâce à notre récupérateur d'eau de pluie.

Nous avons commencé à faire un compost pour fabriquer notre engrais. Nous mettons les épluchures de fruits et de légumes de la cantine, les feuilles mortes, le marc de café,... dans notre composteur.



Une année chez les CP-CE1
Voici quelques activités de notre année.

Gymnase
Nous sommes allés au gymnase
pour
faire de la lutte et du kinball.

Forêt
Nous avons observé la nature en nous
baladant.
On a appris à reconnaître les feuilles
d'arbres et
les empreintes d'animaux.
Eric nous a raconté une histoire d'oiseaux.

Théâtre
Nous sommes allés voir un
spectacle
musical « Lumières So Jazz ».
Nous avons visité les
coulisses.



100
Le vendredi 7 avril,
c'était notre 100ème jour d'école,
nous avons photographié
cette journée.



Piscine
On nage d'abord avec une frite
Et ensuite on lâche la frite,
On saute, on passe la tête sous l'eau,
On ramasse des cerceaux,
On passe dans la cage à écureuil,
Pour voir sous l'eau, on ouvre un œil
On fait l'étoile de mer,
On peut être tous très fiers.

Fête de l'école
Notre classe a chanté une petite
mélodie accompagnée de gestes.
Nous avons préparé une surprise,
nous sommes allés chercher
quelqu'un de notre famille pour
nous accompagner sur le podium.
Ensuite, nous avons chanté avec
toutes les classes.

Sou des écoles



Pour clôturer 2022 nous avons renouvelé la vente de repas du réveillon !
 Merci à Etienne Place et à son équipe de Carré des Lys pour ce repas encore une fois délicieux et très apprécié ! Enfin merci aux familles qui ont commandé !

Zoom sur la deuxième partie de l'année 2022-2023

Janvier : retour du **CONCOURS DE BELOTE** : les générations se sont mélangées autour de la table et ont fini l'après-midi par un casse-croûte à la salle des fêtes.

Février : après plusieurs annulations pour cause de Covid, nous avons pu organiser à nouveau la **BOOM DU CARNAVAL** le 24 février.

Enfants et adultes ont revêtu leurs plus beaux déguisements pour enflammer la piste de danse !

Mars : Les jardiniers en herbe ont pu profiter de notre **VENTE DE PLANTS** de fleurs, légumes et aromatiques pour préparer au mieux le printemps ! Merci à l'Esat de Bussy Albieux

Avril : Une **VENTE DE SACS PERSONNALISÉS** avec de jolis dessins des enfants a été proposé, merci aux parents, grands-parents, tontons, tatas... pour vos achats 😊

Juin : nous avons clôturé cette belle année par la **FETE DE L'ECOLE** !

Le beau temps nous a permis d'investir la cour de l'école !

Merci à tous les enfants et à l'équipe enseignante pour ce superbe spectacle qu'ils nous ont offert.

La tombola a par la suite fait des heureux gagnants avec un 1^{er} prix plutôt sympa : 400€ en agence de voyage pour un séjour dans un parc d'attractions de son choix !

Les CM2 se sont vu remettre un bon cadeau avant leur passage en 6^e.

Merci une fois de plus à Etienne Place (Carré des Lys) pour le repas et à Guillaume Moulin pour les desserts, petits et grands se sont régalés !

La soirée s'est poursuivie avec un spectacle de magie et de grandes illusions qui a émerveillé nos enfants !

Cap sur l'année prochaine !

Le sou des écoles prévoit déjà ses futures manifestations et notamment :

Le rallye Montbrisonnais les 7 et 8 octobre 2023 ! Nous proposerons au lieu-dit « Maure » la tenue d'une buvette, l'occasion pour les spectateurs de venir se rafraîchir et se restaurer dans une ambiance toujours plus que festive !!

Nous rappelons l'importance du sou des écoles ! c'est grâce au sou que nos enfants bénéficient des sorties scolaires (zoo de St Martin la plaine ou le CILDEA pour les plus petits cette fin d'année) mais également du voyage scolaire dont profitent tous les enfants de l'école une fois dans leur scolarité en primaire et sans oublier toutes les sorties sportives de l'année (piscine, gymnase...) ainsi que l'achat de fournitures scolaires... la liste est longue !

Merci donc d'avance à tous les futurs nouveaux membres qui nous rejoindront au mois de septembre 😊

En attendant bonnes vacances à tous !

Rappel : Le sou des écoles dispose de 10 tables, 20 bancs

Tarif des locations : 5€ la TABLE + 2 BANCS (Contactez

Alexandra Desmurs pour réserver : 06 13 35 56 13)



Une nouvelle saison vient de se terminer.

Vous retrouverez ci-dessous les points forts de cette saison :

Le bon parcours en coupe de France de l'équipe I Seniors.

La deuxième place en championnat de l'équipe II, qui lui permettra de jouer en division supérieure la saison prochaine.

La belle progression de l'équipe U15, sachant que l'équipe était composée de joueurs de première année.

Les U13 avaient commencé l'année avec 1 équipe, en milieu de saison, nous avons engagé une deuxième équipe en division supérieure. Les matches étaient difficiles, mais les enfants ont beaucoup progressé en jouant au niveau supérieur.

Les U11, l'ensemble des joueurs étaient satisfaits de leur saison, car leurs dirigeants les ont inscrits à de nombreux tournois tout au long de l'année.

Pour les U6 et U9, une très bonne présence aux entraînements et aux différents plateaux.

Les U4 U5 (Baby Foot), les enfants toujours volontaires pour participer aux différents ateliers.



Pour la nouvelle saison 2023 /2024

Une bonne nouvelle, nous allons retrouver une équipe U18, que nous avons perdu la saison dernière.

En U15, suite à une demande du club d'ASTREE (Montverdun), une entente sera faite, ce qui permettra d'engager 2 équipes.

Pour cette prochaine saison, nous aurons des équipes dans toutes les catégories.

Afin de compléter les effectifs dans les différentes équipes, nous sommes à la recherche de joueurs dans toutes les catégories, même en Seniors. Si vous souhaitez rejoindre le club de l'ESCM, veuillez contacter le président Alain PEYRET au 06 19 43 12 18.

Les membres du bureau de l'ESCM se joignent à moi, pour vous souhaiter de bonnes vacances et nous vous donnons rendez-vous fin août pour la reprise des matches en coupe de France.



Equipe U15

ASTRÉE TENNIS

Astrée tennis compte pour cette saison 2022/2023 49 licenciés, 26 adultes et 23 enfants.

Le club dispense des cours de tennis, pour enfants et adultes, de tous les niveaux. Ces cours sont dispensés par Quentin, notre moniteur, et se déroulent les mardi et jeudi aux gymnases de Boën.

Notre club participe aux championnats par équipes, nous avons de nombreuses et nombreux compétiteurs. Pour les championnats senior +, 4 équipes (2 dames et 2 messieurs) ont été inscrites, les équipes 1 dames et messieurs évoluent en région. Pour les championnats senior, nous avons 3 équipes, l'équipe 1 messieurs joue en ligue 2, l'équipe 2 messieurs en 1^{ère} division de la Loire et l'équipe dames évoluera aussi en division 1 la saison prochaine.

Chez les jeunes, 2 équipes 15/18 ans ont participé aux championnats de la Loire avec de bons résultats.

Nous organisons chaque année, en mars - avril, un tournoi open, ouvert à tous les licenciés de tennis, nous avons accueilli 81 joueurs et joueuses pendant 3 semaines, et fait jouer plus de 100 matchs de tennis !

Alors, si vous souhaitez découvrir le tennis, prendre des cours, avoir des renseignements : astree.tennis@yahoo.fr

Infos pour la rentrée :

Découverte du tennis pour les enfants : samedi 9/09 de 10h à 12 sur les courts de Boën

Forum des associations de Boën (samedi 9/09, salle des fêtes de Boën)



La Boule des Écureuils vice-championne de la Loire

Pour la première fois cette année, la boule des écureuils participait au championnat de la Loire inter-associations, une épreuve par équipe un peu particulière où les deux équipes s'affrontent tout d'abord en 3 parties simultanées de 1 h 30 (quadrette, doublette, tête à tête). Chaque partie gagnée ou nulle rapporte des points...

3 tireurs et 3 pointeurs de chaque équipe s'affrontent ensuite en duels dans des épreuves de précision.

Enfin, les deux équipes rejouent de nouveau 3 parties simultanées.

40 points sont ainsi mis en jeu, la première équipe qui atteint 21 points élimine l'autre.

L'équipe doit donc être composée de 7 joueurs minimum avec possibilité d'effectuer des remplacements en cours de partie.

En avril se déroulaient les éliminatoires du secteur montbrisonnais et c'était déjà une belle performance de finir parmi les qualifiés pour ce championnat de la Loire.

Samedi 3 juin, c'est à l'Étivalière devant le stade Geoffroy Guichard que notre équipe s'est retrouvée avec pour seul objectif de bien représenter Marcilly et de passer un moment agréable...

Les choses allaient se passer bien au-delà de ces espérances. En huitième de finale, Marcilly prenait l'avantage sur Mably dès les premières parties et réussissait à garder la tête jusqu'au bout...

Samedi après midi c'est le Coteau qui se retrouvait en face de nos verts pour ce quart de finale qui était vraiment mal parti pour nos couleurs. En effet, après les épreuves de précision, le score affichait 20 à 6 en faveur des adversaires. Il fallait donc gagner les 3 parties restantes pour espérer disputer l'épreuve d'appui qui départage les équipes en cas d'égalité.

Mais, alors que les parties étaient mal engagées pour nos équipes, l'orage s'abattait sur les jeux obligeant l'organisation à stopper les parties pour se rabattre à l'intérieur dans le boulodrome.

Cette pause allait être bénéfique à Marcilly, puisque les 3 équipes renversaient le score pour l'emporter et terminer à 20 partout.

Dans l'épreuve d'appui, nos tireurs et nos pointeurs ne craquaient pas et gagnaient le ticket pour la demi-finale...

Après avoir négocié leur mot d'absence pour le repas de la fête des mères, les Marcillois se retrouvaient donc dimanche matin pour une demi-finale contre Briennon... 5 fois championne de la Loire sur les 6 dernières années et une fois championne de France durant cette période.

Marcilly abordait les rencontres sans aucune pression et faisait jeu égal avec son adversaire sur les premières parties ainsi que sur les épreuves de précision. Tout allait se jouer au finish sur la dernière mène. La doublette réussissait alors à remonter ses deux points de retard tandis que la quadrette égalisait également sur sa dernière boule. Ces deux nuls arrachés au forceps offraient la victoire à Marcilly 21 à 19.



Pour cette finale, Marcilly affrontait Crémeaux, finaliste malheureux l'an passé à ce même stade. Bien que dominé, Marcilly s'accrochait pour rester dans la course. La réussite qui avait accompagné notre équipe sur les tours précédents n'était plus au rendez-vous. Un coup malheureux en doublette, un tir du but à l'épreuve de tir... A l'arrivée, la différence entre les deux équipes s'est jouée à un match nul... au bénéfice de Crémeaux qui remporte le titre de champion de la Loire et à qui on souhaite bonne chance pour le championnat national.

La Boule des Écureuils est donc vice-championne de la Loire.

LES MARCILLY DE FRANCE DU CHATEL



L'association des Marcilly de France du Châtel vous propose **une soirée karaoké le vendredi 13 octobre prochain** à la salle des fêtes de Marcilly le Châtel avec DNA sono à partir de 19h30. Retenez la date ! Nous vous donnerons plus de précisions à la rentrée.

Le rassemblement 2024 des Marcilly de France est normalement organisé par la commune de Marcilly en Beauce. Nous n'avons pour le moment pas d'informations particulières à vous transmettre. Affaire à suivre donc !

Notre dernière assemblée générale du 11 mai a validé les rapports moral et financier de l'association pour l'année 2022 et validé la composition du bureau : Jean-Marie Menut et Alain Meunier co-présidents, Etienne Place et Adrien Richard co-trésoriers, Patricia

Chazal et Patricia Pangaud co-secrétaires.

Nous vous rappelons que notre association a pour objet de faciliter les rassemblements de la vingtaine de communes des Marcilly de France, l'accueil des délégations des Marcilly de France dans la commune de Marcilly le Châtel ou les déplacements de la délégation de Marcilly le Châtel dans une des communes des Marcilly de France, et ce par tous moyens : organisation de soirées, de repas, de voyages, de circuits, de manifestations dansantes, ludiques ou sportives

Nous vous proposons par ailleurs de très jolis **verres sérigraphiés** au nom de notre commune. Cadeaux originaux entre amis ou en famille : n'hésitez pas ! Le carton de 6 verres est au prix minimum de 10 euros ; tout supplément étant le bienvenu pour aider à l'autofinancement de notre association. Vous pouvez vous les procurer à la chocolaterie Choc et Vous ou auprès de Jean-Marie.

Pour plus de renseignements sur notre association, vous pouvez donc vous adresser à Jean-Marie (06 87 68 59 26) ou Alain (06 70 57 03 25).

ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Les vacances de Printemps :

Nous avons proposé comme chaque année un stage de jours de poney au CERF de Marcoux.

5 petits cavaliers ravis ont participé à ces journées avec balade, jeux, peinture sur poney et pleins d'autres aventures.



La seconde semaine, ce sont 12 grimpeurs de 7 à 14 ans encadrés par notre moniteur guide de haute montagne Jean Luc Touly, qui ont pu profiter de l'escalade sur rochers naturels. Tout ce petit monde s'est rendu successivement à la Guilanche, au dessus de Montbrison, à St Georges en Couzan et à Chalmazel. Encore une fois le beau temps était au rendez vous, ainsi que la bonne ambiance. Vivement l'année prochaine....

Ce lundi 12 Juin, nous avons reçu l'Établissement Français du Sang, pour le **Don du sang** à la salle des fêtes de Marcilly. Notre association s'occupe d'organiser et de distribuer la collation aux nombreux donneurs.

Nous avons accueilli 104 personnes pour 94 donneurs. C'est une belle performance, un grand merci à tous les participants.

Cours de YOGA - année 2022-23

Après des années compliquées, en raison de la crise sanitaire (l'association a dû financer les cours afin de les maintenir), les cours de yoga ont retrouvé un taux de remplissage viable pour l'association, avec

50 inscrits sur l'ensemble des cours.

Cette nouvelle saison nous avons donc accueilli, dans chaque cours, de nouveaux yogi, bienvenue à eux. Valériane Favard, professeuse diplômée, a porté une attention particulière à ses nouveaux pratiquants.

Les nouveaux yogi ont découvert cette pratique qui se déroule en trois temps : un temps de méditation, puis un temps de postures physiques associées à des respirations, le cours se terminant par un temps de relaxation.

Merci à : Mr le Maire pour la salle des fêtes et le chauffage maintenu cet hiver ; à Mr le Président du foot concernant l'accès au terrain pour une pratique en extérieur quand la météo est d'accord..., aux yogi pour leur soutien à l'association et à Valérie pour son écoute et son accompagnement.

Vous souhaitez vous aussi essayer le YOGA ? On vous dit tout.

Côté pratique :

Professeur : Valérie Favard, *professeur diplômée*

Où : Salle des fêtes de Marcilly

Quand : 3 cours au choix :

- lundi : 20h15 à 21h45 ou - mercredi : 8h45 à 10h15 ou - jeudi : 19h à 20h30.

Durée : 1h30.

Qui : homme / femme - de 18 à 99 ans - Les débutant(e)s sont les bienvenu(e)s.

Vous avez besoin : d'un Tapis, d'un Coussin, d'une petite couverture pour la relaxation, d'un Certificat médical !

Faire un essai : si vous n'avez pas essayé en juin, un cours d'essai début septembre est gratuit (*renseignez-vous*).

Tarif : 150 € pour l'année - septembre à juin.

S'inscrire : Rendez-vous à l'A.G de l'association le **Vendredi 8 septembre 2023**

Contact : Sylvia Millet, référente Yoga pour l'A.F.R. Marcilly :

07 71 60 22 29 - dulieu.stephane0@wanadoo.fr / afrmarcilly@famillesrurales42.org



Bel été à tous et on se retrouve le 8 septembre à l'Assemblée Générale.

Atelier Théâtre(de 3/ 4 ans à18 ans)

L'Atelier théâtre a donné sa représentation vendredi 9 juin.

Le public venu nombreux a su apprécier les prouesses de nos 27 jeunes acteurs .

De la revisite des Fables de La Fontaine, à l'histoire de France re-assaisonnée, tous ont apprécié le rythme de cette soirée.

Des cours d'essai sont proposés aux horaires habituels jusqu'au 21 juin avant de se retrouver début octobre pour la reprise.

Pour toute inscription pour l'an prochain merci de contacter Valérie au 06 41 41 31 38

ou rdv à l'assemblée générale de l'AFR ou encore au forum des associations à Boën.(cf affiche cours d'essai)

Danse Modern'Jazz

Nous espérons proposer des cours d'essai de Modern'Jazz dès septembre. Pour tout renseignement merci de laisser un message à l'adresse afrmarcilly@famillesrurales42.org

MARCILLY-LE-CHÂTEL 

COURS D'ESSAI GRATUIT MODERN'JAZZ

SAMEDI 17 JUIN **3 GROUPE**

9H-10H : COURS ENFANT (5/11ANS)
10-11H : COURS ADO (12/15ANS)
11-12H : COURS ADULTE (+ DE 16ANS)

SALLE DES FÊTES

PLUS D'INFORMATIONS EN DM

1 à 2 cours d'1h par mois
Plusieurs stages intensifs proposés pendant les vacances scolaires (hors vacances de fêtes de fin d'année)



ATELIER THEATRE MARCILLY





SOLUTIONS DES LES JEUX DE L'ÉCUREUIL de la page 29

- 1 Tenir tête**
Le pays européen résistant est bien sur U K R A I N E
- 2 Tue tête**

- 3 Mots de tête**
CARTE, TRACE, ECART, ACTER, RECTA
- 4 Casse tête**
Le chiffre manquant est le 4 car dans ce carré magique, le total des rangées, des colonnes et des diagonales est toujours égal à 12.
- | | | |
|---|---|---|
| 1 | 6 | 5 |
| 8 | 4 | 0 |
| 3 | 2 | 7 |
- 5 Coup de tête**
Le mot brochet s'écrit brOchEt comme les voyelles misent en majuscules dans AmbAssAdEUR et OISEAU
- 6 Tête chercheuse**
La réponse est LIT
- 7 Tête de l'ART**
C'est Pablo Picasso qui a peint cette toile monumentale en 1937
- 8 Grosse tête**
Il faut faire $1 / 5 = 0,20$
puis $5 - 0,20 = 4,80$
et $4,80 \times 5 = 24$

GROUPE VOCAL



RETROSPECTIVES

Le 3 décembre 2022 le Groupe Vocal s'est déplacé à Mornand en Forez pour le Téléthon. C'était la première sortie après l'interruption sanitaire du Covid, l'occasion de dévoiler des chansons nouvelles qui étaient programmées pour le concert 2020 (hélas supprimé)

Le vendredi 13 janvier nous avons tiré les rois. C'est avec grand plaisir que nous avons renoué avec cette tradition. Les nouveaux monarques n'ont pas eu de désirs irréalisables.



Le 1^{er} avril, non ce n'est pas un poisson, enfin nous pouvions faire le repas annuel ! Comme d'habitude, chacun apporte de quoi régaler tout le monde. Ambiance conviviale, les conjoints sont invités comme d'habitude à cette rencontre.

Mais cette année, le moment important était l'hommage rendu à notre doyen Marcel Pangaud, 44 ans de présence au pupitre des basses. Ce fut un grand moment d'émotion pour tous, lors de la remise d'un album photo retraçant quelques dates importantes du Groupe Vocal depuis 1978. Merci Marcel.



Derniers cours de yoga en extéri



Vendredi 12 mai 18ème RENCONTRE MUSICALE

Depuis 4 ans déjà, les choristes attendaient de revivre cet instant.

Pour cette 18^{ème} rencontre musicale, nous avons invité « La Boîte à musique » de St Georges en Couzan et la chorale « Mélodie » de Poncins.

Le public avait répondu présent et l'église était bien remplie ce soir-là. Le répertoire était de qualité et varié. Chacun a pu apprécier le sérieux des chorales. Rencontre qui s'est terminée par un chant commun dont le titre était approprié « Chantons ensemble »

Merci aux chorales qui se déplacent bénévolement et à tous ceux qui ont permis la réussite de ce concert.

Pour terminer la soirée, un buffet sucré salé, préparé par les choristes du groupe vocal de Marcilly avec le savoir-faire qu'on leur connaît, nous attendait à la salle des fêtes.

A l'année prochaine pour la 19^{ème} Rencontre Musicale.



La Chorale Mélodie de Poncins



Le Groupe Vocal de Marcilly



La Boite à Chansons de St Georges

80 choristes pour le chant commun

REPRISE

Les répétitions reprendront le vendredi 22 septembre à 20h30 à l'école. Apportez votre chaise et surtout votre bonne humeur.

Dates des prochaines répétitions pour la saison 2023- 2024

Vendredi 22 septembre

vendredi 29 septembre

vendredi 6 octobre

Vendredi 13 octobre

vendredi 20 octobre

vendredi 10 novembre

Vendredi 17 novembre

vendredi 24 novembre

vendredi 1^{er} décembre

Vendredi 8 décembre

vendredi 15 décembre

Pour tout renseignement : Jean VERNAY 04 77 97 59 62 - email jean.vernay@wanadoo.fr

BONNES VACANCES A TOUS

Le club des jeunes de Marcilly



Le club des jeunes de Marcilly a organisé, ce 3 juin, les 20 ans du local des jeunes à la salle des fêtes. Nous avons invité toutes les personnes qui avaient passé leur jeunesse au local des jeunes du bâtiment Amasis depuis ces 20 dernières années.

Cette belle soirée a donc réunie presque 100 personnes nées entre 1985 et 2005. C'est dans la convivialité et la bonne humeur que nous avons tous pris plaisir à se retrouver pour fêter la jeunesse marcilloise.

LES JEUX DE L'ÉCUREUIL

Par Robert DURIS

1 Tenir tête

Avec les lettres des mots ci-dessous, composer le nom d'un pays européen résistant.

A U N E + K I R = _ _ _ _ _

2 Tue tête

Diviser ce carré en huit carrés avec seulement 4 segments de droite



3 Mots de tête

Avec les lettres A E C R T composer le plus possible de mots de cinq lettres

4 Casse tête

Trouver logiquement le chiffre manquant

1	6	5
8		0
3	2	7

5 Coup de tête

Écrire le mot manquant dans la logique de l'exercice

ambassadeur

oiseau

brochet

AmbAssAdEUr

OIsEAU

_ _ _ _ _

6 Tête chercheuse

Trouver le bon mot répondant à la définition suivante :

« Si ça ne va pas, on le garde » _ _ _ (3 lettres)

7 Tête de l'ART

Qui a peint Guernica la célèbre toile exposée au musée du Prado à Madrid ?

8 Grosse tête

Utiliser chacun de ces 5 chiffres **5 5 5 1** une seule fois et calculer à l'aide de trois des signes suivants +, -, x, / pour trouver le nombre 24.

Bel été ludique !

Fête de la musique

Mercredi 21 juin 2023, le climat orageux n'arrête pas nos deux groupes de musiciens.

La météo a fait déplacer nos artistes à la salle des fêtes mais ils ont très vite su nous faire oublier le temps pour nous emporter dans la festivité du moment.

Le premier groupe Ar Tri Men venu de Bretagne nous a transporté du côté de la mer.

Quand au deuxième groupe 100% ZEN il nous a baladé dans différentes époques en reprenant des tubes d'hier à aujourd'hui.



La foule est venue nombreuse pour les encourager. L'ambiance était bon enfant. Les spectateurs ont dansé, souri, chanté se sont retrouvés entre amis. Un moment que tous petits et grands ont apprécié devant les gourmandises préparés par chacun.

Les Vieilles Pierres

Le festival des Vieilles Pierres revient pour sa treizième édition les 25 et 26 août !

Comme chaque année, une programmation musicale variée, des animations, et de quoi se restaurer, le tout dans une ambiance festive et conviviale .

Le vendredi soir trois groupes sont au programme :

The forms utopia / reggae
Verlaine / chansons françaises
Hoof Stomp / rock stoner

Le samedi après midi une kermesse sera ouverte au jeune public, et le festival continue le samedi soir avec quatre groupes :

Duo Cajuina / Musique brésilienne .

Phat Dat / pop psychédélique

Les profs de skids / Surf rock .

Dr Kyle / Rap .

Alors réservez votre dernier week-end d'août et venez faire la fête avec nous !

Les Vieilles Pierres.



Suite à plusieurs courriers, appels et échanges avec des administrés de Marcilly le Châtel veuillez trouver ci-dessous l'intégralité de l'intervention de Thierry Gouby conseiller communautaire lors du conseil communautaire du 27 juin 2023



Point 20 à l'ordre du jour du Conseil communautaire du 27 juin 2023

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE CHAMPBAYARD (BOËN-SUR-LIGNON) ET BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,

Nous évoquons le point de modification du PLU de la commune de Boen sur Lignon, concernant la Zac de Chambayard. Zac voulant dire Zone d'Aménagement Concerté. La ZAC constitue une procédure d'initiative et d'intérêts publics. Elle permet notamment la discussion, entre les acteurs concernés, sur les éléments de programme (équipements...) et leur financement. Nous venons à l'instant de voter la modification N°1 qui maintenant interdit l'implantation de nouvelles entreprises classées ICPE. *(Point 19 de l'ordre du jour voté avec 114 voix pour)*

La proposition qui nous est faite ce soir consiste à valider la création d'une nouvelle sortie de zone sur la RD 3008. Autant le dire de suite, cette sortie me semble intéressante pour l'avenir du développement de la zone. Cependant il convient de préciser que cette demande fait suite au projet d'implantation d'une usine de concassage et de fourniture de bitume. Chacun ayant, je l'espère, reçu quelques informations sur ce dossier.

Aussi comment pouvons nous modifier le règlement de la zone afin de ne pas installer d'entreprise classée ICPE il y a quelques minutes et donner l'occasion à une entreprise classée ICPE de s'installer grâce à la mise en place d'une sortie qui conditionne son implantation ?

Soyons cohérent. Cette zone était classée HQE Haute Qualité Environnementale par les élus du territoire lors de sa création. Pouvons nous entre 2 modifications de règlement laisser se positionner une entreprise qui est classées ICPE ?

Je rappelle la définition du classement ICPE : Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols, ...) et présenter des dangers (incendie, explosion, ...) sur l'environnement. Pour ces raisons, elles sont soumises à des réglementations spécifiques.

Or la décision prise en point 19 de ce conseil, n'est pas rétroactive. Aussi le dossier de l'entreprise Stal n'est pas contraint par cette évolution réglementaire ! C'est pourquoi je vous demande de ne pas voter pour la création de la sortie afin de stopper ce projet dont la place n'est pas dans cette zone.

Je ne reviendrais pas sur l'ensemble des points évoqués pas des associations, et des habitants de nos territoires, mais l'instruction du dossier me laisse penser que la communication fût légère et que l'information n'est pas complète. Par exemple, l'étude d'impact sanitaire, dont le donneur d'ordre est Stal, est réalisée par le bureau d'études Aria technologies qui ne prend pas en compte dans son étude l'aspect concassage et recyclage des matériaux inertes !!! C'est la partie la plus polluante et à risque et déclare le projet conforme. Le commissaire enquêteur déclare donc la réserve concernant la santé comme levée, alors que l'ARS maintient son avis négatif.

Nous travaillons sur l'avenir de notre urbanisation par le PLUi et devons être économes en imperméabilisation des sols (La fameuse loi ZAN). Je pourrais aussi évoquer la transition énergétique, la réduction de notre dépendance au pétrole, etc... Nous devons donc réduire notre usage du bitume !

Les 5 sites de production de bitume de la Loire sont suffisants pour produire le volume nécessaire à nos routes. Ils produisent 470 000 t / an. Le département n'a donc pas besoin d'une 6^{ème} centrale de bitume. Nous ne serons pas en manque ! Nous avons l'occasion ce jour d'être cohérents et responsables dans l'aménagement de notre territoire en stoppant l'implantation de l'usine à bitume et de concassage sur le site de Chambayard.

Cela ne m'empêchera pas de voter plus tard si il le faut l'accès à la RD 3008.

Nous avons le devoir d'arrêter cette implantation par un vote négatif qui permettra à Loire Forez de sortir grandie par une cohérence, une prise de responsabilité et une volonté forte de garantir une qualité de vie et de répondre à l'exigence de la sécurité, notamment sanitaire, vis à vis de nos habitants !

Je vous remercie par avance de voter non à la modification proposée.

Après plusieurs échanges, le conseil communautaire a approuvé cette proposition par 99 voix pour, 13 voix contre et 12 abstentions...

Retrouvez toutes les informations en direct en vous abonnant sur le site internet et via Illiwap !

www.marcillylechatel.eu



MAIRIE DE MARCILLY LE CHÂTEL

Ouverture au public

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 11h30

Vendredi de 14h30 à 18h00

Téléphone : 04 77 97 40 80



marcillym@wanadoo.fr

DATES A RETENIR

21, 22, 23 juillet	Fête patronale Comité des fêtes
Vendredi 8 septembre	Assemblée générale AFR à la salle des Fêtes
Dimanche 17 septembre	31ème marche des vendanges AFR
Samedi 30 septembre	CCAS Goûter Spectacle 15 h00 à la salle des fêtes
Samedi 7 octobre	Réunion de quartier (Puy Granet) avec les élus
Samedi 7 octobre et dimanche 8 octobre	Salon Bien Etre Attitude à la salle des fêtes <i>13h à 19h le samedi et 10h à 18h le dimanche</i> Organisation Thérapeutes Aux Pieds Nus
Lundi 9 octobre	Don du sang Salle des fêtes
Samedi 11 novembre	Commémoration 11h <i>Rendez-vous place de la mairie 10h45</i>
Dimanche 14 janvier 2024	Vœux du maire et du conseil municipal



Prochain Ecureuil : Janvier 2024

Vous souhaitez communiquer avec l'Écureuil :

ecureuil_marcillylechatel@orange.fr

L'Écureuil, journal communal des informations de la commune de Marcilly le Châtel

Directeur de publication : Thierry Gouby

Responsable de la rédaction : Sandrine Séférian

Distribué par les élus aux habitants de la commune de Marcilly le Châtel

Tirage : 670 exemplaires - Imprimé par nos soins

Photo de couverture : Thierry Gouby